

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

---

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 125 Rect.

présenté par  
M. Daubresse, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 16**

Après le mot :

« limite »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« de l'objet et de la durée prévus au présent article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.